



École du Parcours

301 rue Jacques-Cartier, Salaberry-de-Valleyfield

Téléphone : 450-370-3701

Courriel : duparcours@cssvt.gouv.qc.ca

Projet éducatif 2023-2027



Un chemin à ma mesure!

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la direction d'école.....	2
But et définition du projet éducatif	3
Encadrements légaux	4
Les valeurs de l'établissement	5
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	6
Territoire et population	8
Environnement externe	10
Environnement interne	11
Nos données	13
Enjeux, orientations, objectifs, cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite, indicateurs et cibles propres à l'établissement	16

L'école du Parcours accorde une grande importance au cheminement de chaque élève en raison de sa vocation particulière. Celui-ci, lors de son passage dans notre école, y est pour des raisons relatives à la protection de la jeunesse. En effet, notre milieu scolaire opère sa mission éducative à même le centre de réadaptation de la DPJ. Nous devons donc, pour chacun de ces passages, assurer un accueil, un apaisement et une adaptation aux besoins du jeune en lien avec sa scolarisation, mais également sur la normalisation de sa fréquentation scolaire et sur ses habiletés sociales.

Notre projet éducatif est construit autour de quatre valeurs fondamentales : Le respect, l'ouverture, la bienveillance et l'engagement. Ces valeurs sont essentielles dans tout milieu scolaire, mais encore plus dans une école comme la nôtre, fréquentée par une clientèle en besoin évident de sécurité et d'indulgence.

En raison de notre engagement à maintenir un environnement d'apprentissage calme et serein, nous avons également lancé une campagne de sensibilisation sur les compétences sociales liées à notre projet éducatif. Notre orientation « Tous ensemble pour un milieu scolaire calme et respectueux » qui dessert bien notre vocation de socialisation et de préparation à son prochain milieu scolaire et pour la vie en société.

Dernièrement, la motivation et l'engagement à la réussite de nos jeunes demeurent des enjeux fondamentaux à l'école du Parcours et ce projet éducatif se veut un outil de gestion des moyens à mettre en place pour y insuffler une énergie nouvelle. En désignant les cibles associées à ces enjeux, l'équipe-école met en œuvre des moyens pour les contrer.

Ce projet éducatif est donc la trame d'orientations pour les années à venir, afin d'assurer la réussite et le bien-être de nos élèves.

Stéphane Poupart
Directeur

But et définition du projet éducatif



Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement.

Depuis la mise en place du système éducatif québécois, les Centres de services scolaires et les établissements d'enseignement ont entrepris, à certains moments, des réflexions pour rendre l'école publique meilleure, pour s'assurer de la réussite de leurs élèves et pour remplir adéquatement leur mission. Des initiatives ont vu le jour et ont été connues sous plusieurs appellations : gestion par objectifs, par projets, par programmes, programme d'action, plan d'action, etc. Dans ces initiatives, on pouvait trouver un énoncé de valeurs, la détermination des besoins des jeunes, un choix d'orientations, d'objectifs, de modes de fonctionnement ou de mécanismes d'évaluation.

La connaissance du contexte constitue la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la démarche d'élaboration du projet éducatif. Ce dernier doit comporter une analyse de l'environnement externe et interne dans lequel l'établissement d'enseignement évolue.

En vue de s'assurer de faire une description du contexte qui réponde réellement aux caractéristiques et aux besoins des élèves ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu, il est recommandé de mener une consultation auprès de tous les acteurs intéressés par la réussite éducative des élèves, jeunes et adultes, et de travailler en collaboration avec eux (par exemple, mener un sondage auprès des parents et des élèves).

Encadrements légaux

L. I. P. art. 37

Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte:

1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite éducative;

2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative;

3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;

4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;

5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre.



Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

Le respect

Le respect est une valeur fondamentale à l'école du Parcours. Cette valeur favorise un environnement harmonieux et inclusif. Le respect implique d'apprécier et de reconnaître la valeur de chaque individu, en incluant les différences personnelles à chacun. Il encourage le traitement équitable, la politesse et l'écoute active. En promouvant le respect, notre école prépare les élèves à interagir de manière respectueuse avec leurs pairs, les enseignants et les membres du centre jeunesse. Cela contribue à créer un climat scolaire positif où chacun se sent valorisé et accepté.

L'ouverture

L'ouverture est une valeur qui favorise l'inclusion et le respect de la différence. L'ouverture se définit par l'acceptation des différences des pairs et des adultes dans l'école. Elle se caractérise par la compréhension du fait que certains élèves n'ont pas les mêmes tâches à réaliser que les autres parce qu'ils ont droit à des adaptations. Finalement, elle se traduit par le respect des différences.

La bienveillance

La bienveillance est une valeur primordiale chez nous. Elle consiste à faire preuve de gentillesse, de compassion et de sollicitude envers les autres. En cultivant la bienveillance, nous encourageons les élèves à être attentionnés, à développer l'empathie et à agir de manière positive envers leurs pairs. Cela crée un climat scolaire sécurisant où chacun se sent soutenu et respecté.

L'engagement

Nous entendons par engagement la capacité de se mettre à la tâche, de persévérer et d'être positif. L'engagement s'observe quand l'élève s'investit dans ses apprentissages et qu'il développe son autonomie et différentes stratégies pour apprendre. Il est perceptible lorsque les membres du personnel sont mobilisés et souhaitent la réussite des élèves.

Liste des groupes qui ont collaboré lors de l'élaboration du projet éducatif (LIP, article 74)

Contribution :

- Le personnel enseignant et non enseignant
- Le comité-conjoint et les représentants du DPJ
- Les élèves

La gestion collaborative repose sur le travail d'équipe. « Se concerter, c'est mettre en action, de façon concrète, la collaboration. » Elle vise la recherche de consensus.

Liste des consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif. (LIP, article 74)

- Sondages effectués auprès du personnel scolaire, des élèves et des membres du DPJ
- Groupes de discussion au sein du comité-conjoint.
- Consultations lors des concertations.
- Activités de réflexion lors des journées pédagogiques.
- Analyse des données en équipe-école.

Le projet éducatif doit émerger du milieu. Bien qu'à l'école du Parcours nous n'avons pas de conseil d'établissement, nous avons tout de même favorisé la participation des élèves, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de nos collègues du DPJ qui sont nos fiers partenaires dans la réussite de nos élèves. (LIP, article 7)

Dans cette section, l'établissement fait l'analyse de l'environnement externe et interne, du contexte dans lequel il évolue et les principaux enjeux. (LIP, 97.1) L'objectif était d'avoir tous ensemble une vision claire et partagée du portrait de l'établissement et de la communauté.

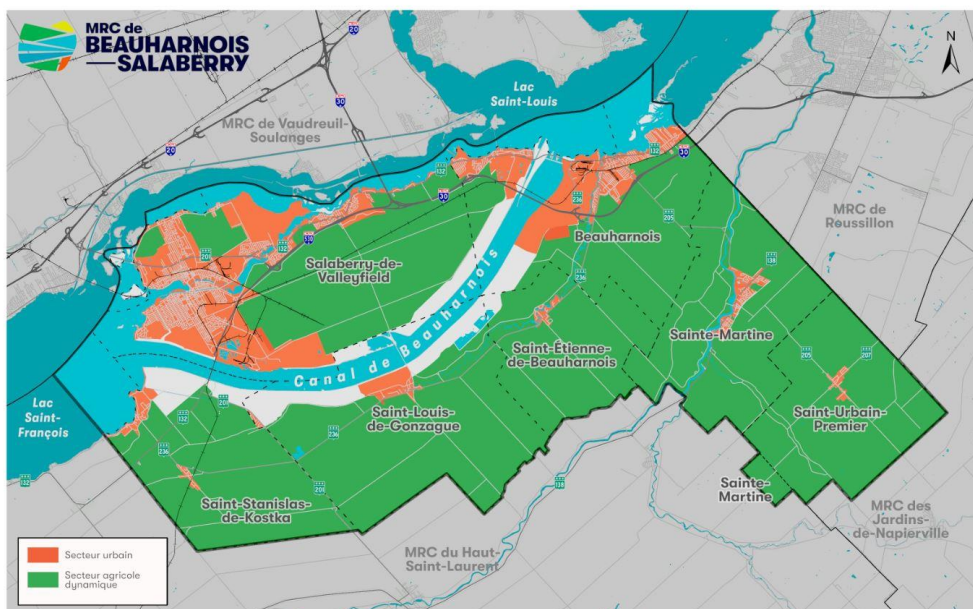
L'école du Parcours est une école en milieu urbain située dans la MRC Beauharnois-Salaberry. L'établissement est érigé dans la municipalité de Salaberry-De-Valleyfield sur le territoire du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands. Cette municipalité a une superficie totale de 126,99 km² et compte 42 410 habitants (Recensement 2021). Depuis septembre 2023, l'école du Parcours a comme particularités d'accueillir deux ordres d'enseignement soit des élèves du primaire et du secondaire et d'être située dans un centre jeunesse. Le 30 septembre 2022, l'école accueillait 36 élèves sur une capacité maximale de 55.



L'école du Parcours fait partie du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands. Celle-ci dessert une population de plus de 90 000 personnes qui habitent un vaste territoire de 1 636 km situé à l'extrémité ouest de la région de la Montérégie.

Deux municipalités régionales de comté, celle de Beauharnois-Salaberry et celle du Haut-Saint-Laurent, occupent ce territoire identifié comme un milieu semi-urbain, car une grande partie de la population vit en milieu rural.

Le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands, c'est près de 2 000 employés qui œuvrent dans plus de 30 établissements, ce qui en fait le deuxième plus grand employeur de la région.



Environnement externe

L'école du Parcours est une école secondaire interne dans un centre d'hébergement pour jeunes placés par la Protection de la jeunesse à Salaberry-De-Valleyfield. Tous les élèves de notre école sont hébergés par cette ressource. Les placements peuvent être volontaires ou judiciairisés. Notre école accueille principalement des filles et quelques garçons âgés entre 10 et 18 ans provenant en très grande majorité de la Montérégie; nos élèves proviennent de plus d'une vingtaine de centre de service scolaire différents.

Le centre jeunesse de la Montérégie est un service de réadaptation en milieu ouvert pour des jeunes âgés entre 10 et 18 ans. Le centre comprend maintenant 7 unités de vie; une de garçons et 6 de filles. Deux des unités sont de type UTA; unité des transferts des acquis où la participation des parents est requise pour y travailler la relation parent-enfant. Chaque unité de vie peut contenir jusqu'à 13 jeunes. Dans chacune des unités de vie, on retrouve une dizaine d'éducateurs spécialisés, une cheffe d'unité et une psychoéducatrice. D'autres professionnels gravitent autour des unités de vie tels que travailleurs sociaux, réviseurs d'ordonnance, une équipe du secteur psychosocial, une éducatrice en loisirs et des agents de sécurité.

Les motifs de placement, qu'ils soient volontaires ou judiciairisés, sont variés bien que les troubles sérieux de comportement et de santé mentale soient monnaie courante. Les raisons de placement peuvent être également du type de :

- Négligence parentale et mauvais traitements psychologiques
- Trouble du comportement (violence verbale et physique et/ou comportement suicidaire)
- Abus physiques et/ou sexuels
- Enjeu de dépendance; toxicomanie ou jeux vidéo.
- Fréquentations à risque et/ou proxénétisme
- Problème grave d'adaptation/ enjeu santé mentale

Certains jeunes du centre jeunesse peuvent être également orientés vers une école externe de notre centre de service scolaire afin qu'ils puissent mettre en pratique les outils acquis ou tout simplement parce que leur plan de vie en fait la recommandation. Une agente de liaison fait le suivi auprès de ces derniers et représente le parent auprès des écoles externes.

Environnement interne

Le personnel scolaire et l'organisation scolaire

Notre école compte actuellement 9 enseignants incluant ;

- une direction présente 4 jours/semaine
- une secrétaire à temps partiel
- 3 éducateurs spécialisés
- 1 agent psychosocial 2 jours/semaine
- 1 psychoéducatrice 1 jour/semaine



Quelques professionnels œuvrent à temps partiel auprès de notre école : une psychologue et une conseillère en orientation sur demande ainsi qu' une ergothérapeute quelques heures par mois. Ces services professionnels sont partagés avec plusieurs écoles de notre centre de services scolaire.

La stabilité de l'équipe aide grandement au développement des élèves et à leur cheminement scolaire. Les élèves bénéficient d'un milieu scolaire dynamique, chaleureux et bienveillant. Le personnel et la direction de l'école tiennent à ce climat favorable, au bien-être et à l'épanouissement de tous.

L'école du Parcours reçoit des élèves continuellement; à chaque semaine nous avons des nouvelles inscriptions et des départs. La durée de leur placement vient déterminer la durée de leur séjour avec nous; les placements peuvent aller de deux mois d'évaluation à un placement jusqu'à majorité. Notre école peut accueillir un maximum de 55 élèves; nous retrouvons en moyenne 11 élèves par groupe. Bien que nous ayons en moyenne une quarantaine d'élèves inscrits quotidiennement à notre école, nous pouvons avoir plus d'une centaine d'admissions au cours de l'année scolaire. L'année dernière, seulement 8 élèves ont été présents du début de l'année jusqu'à la fin. L'instabilité de la clientèle scolaire est un enjeu majeur pour les membres du personnel de l'école. Les groupes sont toujours en mouvement et cela affecte la gestion des apprentissages et le climat scolaire.

Une entente de partenariat entre le centre jeunesse et le centre de service scolaire assure une partie du financement de l'école interne. Elle assure l'organisation des services éducatifs et la collaboration entre les deux parties. Cette entente vise la réussite éducative des élèves en leur offrant tout ce dont ils ont besoin pour y arriver. Bien que notre école soit considérée comme étant une école spécialisée en adaptation scolaire, elle offre surtout les programmes du secteur régulier. Les élèves sont regroupés par niveau scolaire où les filles et les garçons se côtoient. Nous avons 6 groupes constitués de cette façon;

- **Groupe 01 : 4^e et 5^e secondaire et Pré-DEP 4**
- **Groupe 02 : Sec. 2 adapté**
- **Groupe 03 : sec 1 et 2 adapté**
- **Groupe 04 : FMS et FPT**
- **Groupe 05 : Groupe adapté de développement pédagogique (élèves n'ayant pas les acquis du primaire)**
- **Groupe 06 : Primaire (3^e cycle)**
 - **Retour à 5 groupes en 2024-2025**

Nos 9 enseignants de l'adaptation scolaire doivent maîtriser plusieurs matières à enseigner et font d'eux des êtres polyvalents qui s'adaptent bien à la réalité de notre école. À prendre en considération que les enseignants font du multi-niveaux et que cela a un impact sur les habiletés à mener à bien la réussite de tous.

Nos données

Élèves ayant un plan d'intervention

La majorité de nos élèves nous arrivent avec un plan d'intervention. Si l'élève n'a pas de plan d'intervention à son arrivée, l'école du Parcours en produira un selon les étapes d'élaboration de la création d'un P.I. N'oublions pas que tous nos élèves sont considérés comme des élèves HDAA.

Services complémentaires

La plupart des élèves ont reçu des services complémentaires de la part de l'école précédente tels que suivi en éducation spécialisée, en psychoéducation en psychologie ou en orthopédagogie.

Retard académique

Le 1/3 des élèves admis à notre école arrive avec une année ou plus de retard académique en considérant leur âge.

Ce constat est important quant aux approches et stratégies pédagogiques préconisées. Il est essentiel d'analyser chaque dossier académique afin de bien cibler les capacités et besoins des élèves afin de les faire progresser et favoriser leur réussite. Plusieurs élèves entrent à l'école du Parcours avec un sentiment d'efficacité personnelle très faible. L'effet enseignant et l'effet intervenant sont des éléments majeurs. Le lien que nous créons avec nos élèves, l'accueil et la bienveillance dont nous faisons preuve favorisent la réussite de nos élèves. Une approche collaborative entre les différents intervenants est essentielle afin de favoriser la réussite éducative de nos élèves.

La plupart de nos élèves ont des difficultés d'apprentissage ou des retards scolaires vu différents facteurs :

- Déménagement fréquent
- Arrêt de fréquentation scolaire
- Divers problématiques de comportements ou de santé mentale
- Non-disponibilité aux apprentissages
- Hospitalisation
- Absentéisme

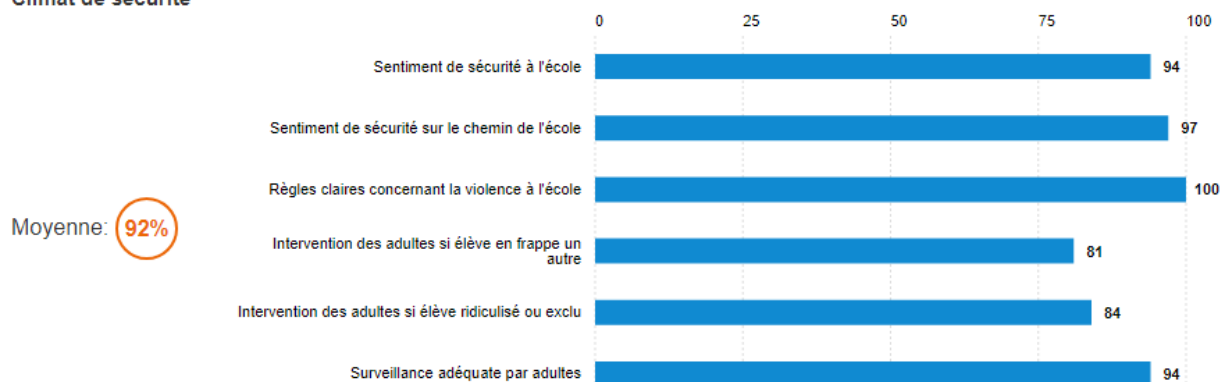
Autres données pour l'année 2022-2023 :

- 52 suspensions externes
- 56 accompagnements à l'unité par des agents de sécurité
- Une moyenne de 65 sorties de classe par mois

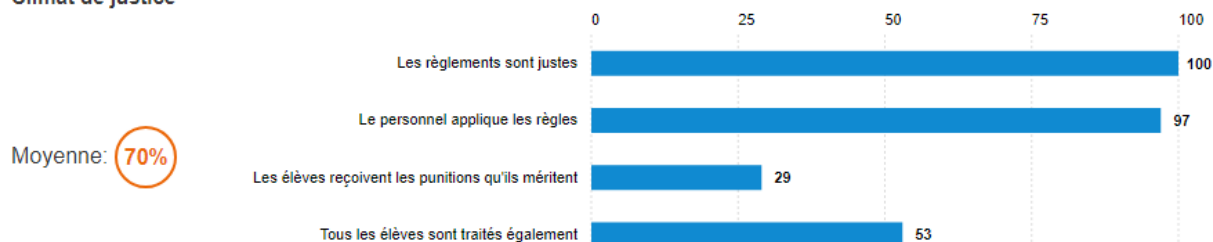
Nos données (suite)

En avril 2023, nous avons fait affaire avec une chaire de recherche sous la direction de François Bowen pour avoir quelques données de perception concernant le climat dans notre école. Les élèves de notre établissement ont donc répondu au questionnaire **Mobilisation CV-I** pour brosse le portrait du climat et de la violence dans de l'école. Voici quelques principaux résultats obtenus pour notre école pour l'année 2022-2023 pour un échantillonnage de 31 répondants, de la 1^{ère} à la 5^e secondaire :

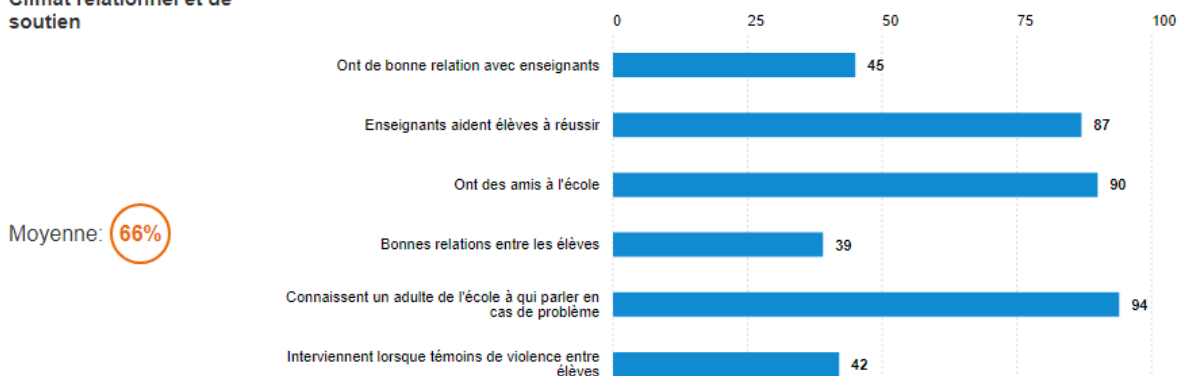
Climat de sécurité



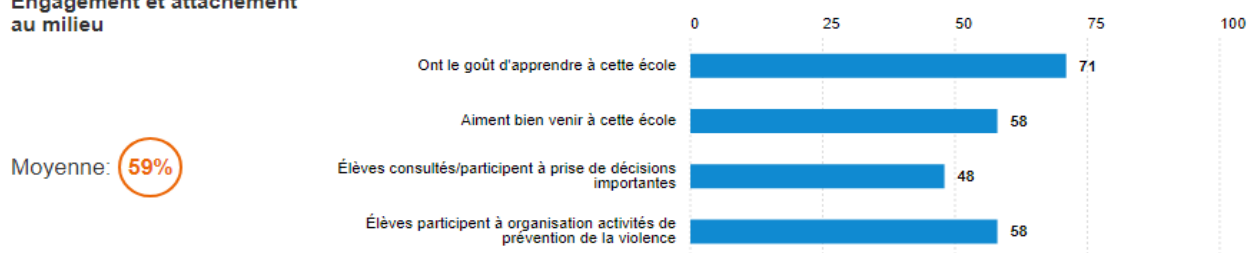
Climat de justice



Climat relationnel et de soutien



Engagement et attachement au milieu



Par l'analyse du questionnaire et de la réflexion, nous avons convenu que nos zones de développement concernent :

- La démotivation scolaire chez nos élèves; ils sont peu engagés dans leur apprentissage.
- Le taux d'absentéisme est élevé.
- Le sentiment d'efficacité personnelle de nos élèves est bas.
- Le personnel scolaire ne sent pas toujours équipé pour bien intervenir auprès de certains élèves.
- Les élèves sont peu attachés à l'école du Parcours.
- Le personnel scolaire sent la nécessité d'arrimer leurs interventions et leurs pratiques.
- Nous devons travailler l'efficacité et l'uniformité de notre soutien aux comportements positifs.

Nos forces en tant qu'équipe-école :

- Nous croyons que chacun de nos élèves peut apprendre et réussir.
- Nous sommes engagés auprès de nos élèves.
- Nous sommes ouverts aux changements et nous nous rajustons rapidement.
- Nous sommes une équipe soudée malgré nos différences.

Enjeux, orientations, objectifs, cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :

- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite éducative ;
- 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative ;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
- 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés ;
- 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école. (LIP art 37).

Transmission, diffusion et mise en œuvre du projet

Le conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école. (LIP art. 75)

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'établissement d'enseignement doit mettre en œuvre les engagements qui ont été pris dans le projet éducatif et en assurer le suivi. Voici les étapes à franchir pour mettre en œuvre le projet éducatif :

- Convenir avec l'équipe-école des moyens qui seront appliqués pour atteindre les objectifs et les cibles établis;
- Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5° et 6°, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif. (LIP, article 96.15);
- Élaborer des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action, etc.) et observer périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des moyens mis en place;
- Adapter, au besoin, les moyens selon les ressources financières, les ressources humaines et les résultats obtenus;
- Puisque le Parcours n'a pas de conseil d'établissement, les collaborateurs prioritaires sont les membres de l'équipe du Centre de réadaptation. Nous les tiendrons informés des moyens retenus, mais ceux-ci n'ont pas à être approuvés par ces personnes;
- La publication sur le site internet et la communication à l'équipe-école ainsi qu'à l'équipe de la PJ assermentera le projet éducatif.

Reddition de comptes du projet éducatif

La reddition de comptes est la dernière étape d'une gestion axée sur les résultats. Elle consiste à évaluer le projet éducatif et à présenter le résultat de cette évaluation à la communauté.

L'établissement d'enseignement se doit de suivre et d'analyser le degré d'atteinte des objectifs ainsi que l'efficacité des moyens mis en place pour réaliser ses engagements. Dans une perspective d'amélioration continue, l'évaluation du projet éducatif est une occasion de partager des pratiques innovantes en vue de les intégrer, au quotidien, dans les pratiques pédagogiques.

Le Centre de services scolaire doit convenir, avec les directions d'établissement d'enseignement, de la périodicité de l'évaluation du projet éducatif. Le Centre de services scolaire peut formuler des attentes envers les établissements d'enseignement qui concernent les éléments du contenu du projet éducatif, la date de transmission, le modèle à utiliser, etc.

Le conseil d'établissement doit transmettre de l'information à la communauté éducative sur les choix effectués par l'équipe-école et les résultats obtenus (LIP, articles 75 et 109.1). Il est suggéré que l'information présentée soit précise et succincte, rédigée dans un langage accessible et rapportée fidèlement, dans un souci de transparence comme le requiert la reddition de comptes.

Le document produit dans le cadre de la reddition de comptes peut s'avérer un outil de promotion pour les parents à la recherche d'une école pour leur enfant. L'aspect visuel du document revêt alors un caractère important. Au-delà des résultats obtenus, les parents peuvent y trouver une présentation sommaire de la mission, de la vision et des valeurs de l'établissement d'enseignement, du contexte dans lequel celui-ci évolue, de l'offre pédagogique, des principales réalisations ainsi que des chantiers à venir.

Cibles et moyens

Enjeux : Motivation et engagement des élèves.
Orientation : Développer l'engagement des élèves dans leur réussite éducative.
Objectif 1
L'élève développera son plein potentiel en réalisant le parcours scolaire adapté à ses besoins.
Valeur de départ : L'engagement
Cible : Diminuer l'absentéisme et augmenter la mise à la tâche
Situation actuelle : Données à venir : Statistiques mensuelles en lien avec le nombre d'élèves (fluctuant). Comparatif 2023-2024 vs 2024-2025 Données à venir : Auto-expulsion pour refus de travailler. Données mensuelles en lien avec le nombre d'élèves (fluctuant). Comparatif 2023-2024 vs 2024-2025
Liens avec le PEVR : Objectif 1 : Rendre les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire en visant l'atteinte d'une compétence assurée en littérature Objectif 2 : Rendre les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire en visant l'atteinte d'une compétence assurée en mathématique Orientations : Adapter les pratiques professionnelles aux besoins du milieu Axes d'orientation : Soutien aux élèves en difficulté de progression et Préservation du temps d'apprentissage

Enjeux : Le bien-être physique et psychologique de nos élèves
Orientation : Soutenir l'élève émotivement en lui offrant un cadre apaisant.
Objectif 2
L'élève améliorera son mieux-être et sa gestion des émotions afin d'être disponible aux apprentissages.
Valeur de départ : La bienveillance
Cible : Diminuer les auto-expulsion
Situation actuelle : Données Auto-expulsion en général. Données mensuelles en lien avec le nombre d'élèves (fluctuant). Comparatif 2023-2024 vs 2024-2025
Lien avec le PEVR : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves. Orientation : Assurer un milieu propice au développement du plein potentiel des élèves Axes d'intervention : Assurance d'interactions sociales positives avec pairs et adultes. Assurance d'un climat sain et sécuritaire. Leadership guidé par l'égalité des chances.

Cibles et moyens (suite)

Enjeux : La réussite de tous nos élèves.
Orientation : Rendre les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire en visant l'atteinte d'une compétence assurée en littératie.
Objectif 3
Augmenter le pourcentage de nos élèves qui obtiendront plus de 60% en <u>lecture</u> .
Valeur de départ : L'ouverture
Cible : Augmenter le taux de réussite en lecture
Situation actuelle : Données à venir (pour élèves ayant terminé l'année avec nous)
Lien avec le PEVR : Objectif 1 : Rendre les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire en visant l'atteinte d'une compétence assurée en littératie Orientations : Adapter les pratiques professionnelles aux besoins du milieu Axes d'orientation : Soutien aux élèves en difficulté de progression et Préservation du temps d'apprentissage

Enjeux : Milieu de vie accueillant, sécuritaire, équitable et bienveillant.
Orientation : Adapter les interventions aux difficultés de l'élève
Objectif 4
Les membres du personnel seront accompagnés dans le développement de leurs compétences professionnelles sur le plan pédagogique, éducatif et clinique.
Valeur de départ : Le respect
Cible : Augmenter la formation en lien avec les niveaux et approches d'interventions auprès des élèves
Situation actuelle : 3 formations\ateliers en 2023-2024 en lien avec l'intervention auprès des élèves (ITCA (Psycho-ed), Arbre décisionnel (Psycho-ed) et Enseignement des comportements attendus (Climat sain et sécuritaire)
Lien avec le PEVR : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves. Orientation : Assurer un milieu propice au développement du plein potentiel des élèves Axes d'intervention : Assurance d'interactions sociales positives avec pairs et adultes. Assurance d'un climat sain et sécuritaire.

